

TASK FORCE NATIONAL DE L'AGRICULTURE DE CONSERVATION (TFNAC)

Les Termes de Références

- 1- **Objectif du TFNAC** : Appui et promotion de l'adoption des techniques agroécologiques CSA¹ et le CA² dans les cadres référentiels nationaux
- 2- **Vision** : Le CSA et le CA sont adoptés par les paysans afin d'améliorer durablement leur moyen de subsistance, d'augmenter la production agricole et la rentabilité et la durabilité du système agraire
- 3- **Mission** : Etablir une plateforme pour coordonner les activités des parties prenantes et les groupes de travail et lever les contraintes de non adoption du CA pour atteindre la vision. Animer la plateforme de coordination afin de promouvoir à tous les niveaux l'adoption du CSA et CA par rapport au contexte actuel de changement climatique

4- **Rôles du TFNAC** :

Coordination : Coordonner les activités des parties prenantes liées au CA pour le développement national de celui-ci.

Développement : Développer les projets nationaux pour la promotion du CA

Appui au financement : Mobilisation des ressources sur les activités nationales de CA ; aide aux membres de développer et soumettre des demandes de financement

Evaluation et impacts : Gérer les consultants qui effectuent les évaluations et les rapports de résultats et d'impacts des activités de CA

Formation : Faciliter le renforcement de capacité et la formation sur le CA au niveau national

Recherche : Identifier et faciliter les recherches agricoles nationales sur l'adaptation locale des principes du CA, principe de « recherche-développement » : identifier les thèmes de recherche selon les contraintes de la diffusion du CA

Recherche : Diffuser les résultats de recherche au niveau national et CARWG. Effectuer des ateliers de restitution et de validation de ces résultats avec la participation des adoptants. Elaborer les résultats des recherches sous plusieurs formes et plusieurs langues

Politique nationale : Plaidoyer et appuyer la politique nationale pour encourager l'adoption du CA et plus généralement des pratiques agroécologiques (SRI, agroforesterie, amélioration de la fertilisation organique...)

¹ Climate Smart Agriculture

² Agriculture de Conservation

Information-Communication : Partager sur le plan national et informatiser sur le web les informations sur le CA. Mise à jour et extension de la base de données Manamora

Diffusion :

- Plaidoyer l'adoption du CA au niveau national et régional (rôles des Task forces National et régionaux)
- Développer des principes standards nationaux de CA avec des recommandations stratégiques pour promouvoir le CA
- Développer des guides pour les membres du NCATF sur les activités en CA
- Relier les membres avec les fournisseurs nationaux

5- Membres du NCATF

Les représentants des organisations qui travaillent sur la promotion du CA ou ont un rôle important dans l'atteinte de la mission.

Liste non exhaustive : Ministères, OP, coopératives, secteurs privés (fournisseurs d'intrants, matériels, vente de produits...), bailleurs, agences des Nations Unies, ONG, Universités, recherche agronomique, centre de formations, grandes exploitations sur le CA, Association/Groupement, Bureau d'études + Fédération de VOI ...

Adhésion de nouveaux membres : demande manuscrite, puis discussion durant la réunion NCATF pour approbation. Investigation des organismes qui devront être intégrés dans le NCATF

Représentation : chaque organisation est représentée par une personne comme point de contact. Ce dernier a la capacité de participer aux votes.

6- Organisation du NCATF

Réunion de coordination périodique : réunion toutes les trimestres pour suivre l'avancement des activités et valider les priorités. Les membres peuvent demander de réunion extraordinaire au besoin

Indemnités de réunion : les membres sont tous volontaires et il n'y a aucun paiement d'indemnités de réunion

-Des frais raisonnables peuvent être remboursés conformément à un système convenu si le budget est disponible

-La seule exception : lorsque cela est jugé nécessaire que le Secrétariat doit recruter du personnel pour remplir des fonctions précis

-Les membres peuvent employer du personnel pour s'occuper du projet validé et financé par le NCATF

-Tous les membres doivent veiller à l'appui de la promotion du CA selon leur position et leur organisation. Les activités sont rapportées lors de la réunion avec le groupe

-Si possible, les activités des membres devront être adaptées selon les priorités et méthodes convenues par le NCATF

Organigramme : Le NCATF peut décider lui-même en interne de son organigramme sur la promotion de l'adoption du CA.

- Il doit y avoir au minimum un Président et un Secrétaire

- Le Président et le Secrétaire ne devront pas appartenir à la même organisation

- Lorsque le Président et le Secrétaire ne sont pas des personnes du Ministère, des efforts devront être soutenus pour obtenir l'appui et l'approbation de l'Etat

- D'autres postes peuvent être créés quand ceux-ci sont jugés utiles

- Ces postes devront être examinés lors d'une réunion annuelle. Toute modification devra être effectuée par vote effectué par les membres présents lors de la réunion

- Procédures de changement de poste :

- Définition des TdR pour le poste
- Désigner les candidats potentiels qui sont prêts pour le poste
- Le groupe examine et assure que la personne est capable d'accomplir les tâches demandées
- Effectuer un vote lors d'une réunion ou par voie électronique
- Celui qui a la majorité absolue des membres votants (>50%) sera élu

- Durée du mandat : Il n'y a pas de limitation de la durée de la tenue d'un poste. Les membres peuvent effectuer des modifications sur le présent TdR. Tous les membres peuvent effectuer une demande de vote du Président, du Secrétaire ou d'autres postes. Si le vote est accepté, une élection se fera dans les meilleurs délais.

- Les personnes non membres peuvent, si nécessaire, être invités lors des réunions pour présenter leurs activités ou participer aux discussions. Cependant, seuls les membres enregistrés ont le droit de voter.

- Des groupes thématiques peuvent être créés, et/ou dissout selon les nécessités de la NCATF

TdR du Président : Il devra avoir un bon statut pour plaider le CA au niveau ministériel et hors ministériel. Il dirige le groupe et met en exécution les activités spécifiques

Activités spécifiques du Président :

- Convoque et préside les réunions
- Définit l'ordre du jour des réunions en concertation avec les membres
- Dirige le développement du PTA et budgétaire du NCATF
- Travaille avec le NCATF dans le suivi des activités
- Compile et diffuse les rapports d'activités de la NCATF
- Travaille avec les bailleurs de fonds dans la mobilisation du financement pour la promotion nationale du CA

- Représente le pays et le NCATF lors des réunions au sein du CARWG, COMESA, NEPAD... et aux autres plateformes au niveau national et fait le lien avec les organismes nationaux

TdR du Secrétaire : Son rôle doit être effectué par un organisme qui a la capacité administrative d'organiser les réunions et avancer le progrès des activités définies par la NCATF

Les fonds alloués sur l'organisation du NCATF elle-même et la distribution aux membres pour mettre en œuvre les activités peuvent être transmis par l'intermédiaire du Secrétariat. L'organisme qui tient ce rôle doit mettre en place un système fiable et transparent pour gérer l'encaissement et le décaissement du financement

Activités spécifiques du Secrétariat :

- Organise les réunions du groupe au moins tous les trimestres
- Suit les actions identifiées durant les réunions et s'assurer leurs réalisations
- Reçoit et gère les fonds pour la promotion du CA
- Embauche le personnel approprié tel que requis pour exercer les fonctions du Secrétariat du NCATF
- Gère les contrats avec les organismes qui effectuent des consultations ou travaux avec le NCATF
- Rassemble les rapports d'activités
- Diffuse les informations sur le CA en relation avec le NCATF
- Maintien un registre des membres